

***L'archéologie préventive ne s'est pas
construite en un jour, l'Inrap non plus.
Le 9 octobre, ne les laissons pas détruire l'Inrap***

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE

Le vendredi 10 octobre, en comité technique paritaire ministériel, Christine Albanel fera des annonces relatives à la question de la délocalisation du siège de l'Inrap. Après une mobilisation historique le 25 septembre au siège de l'établissement, le préavis de grève déposé pour le 9 octobre par l'Intersyndicale CGT, FSU, FO, SUD CULTURE et CFDT doit permettre à tous les personnels de s'exprimer contre ce funeste projet. Cette délocalisation est à remettre dans le contexte de la politique actuelle du gouvernement qui n'envisage que le désengagement de l'Etat dans les politiques publiques, en l'occurrence ici la politique de l'archéologie préventive. La ministre et son Cabinet développent une stratégie d'isolement contre les personnels de l'Inrap mais plus particulièrement envers ceux du siège afin d'ébranler la cohésion sociale qui maintient encore l'établissement. On se permet de rappeler que l'Inrap ne doit pas être vu par la ministre comme un obstacle au développement de la concurrence mais comme l'outil d'un service public jeune et encore fragile qui doit répondre aux exigences et aux obligations posées tant par la Convention de malte que par la loi de 2001 modifiée.

Quelle audace !

La décision de la ministre, fin juillet, de présenter la délocalisation du siège de l'Inrap à Matignon s'est bien faite à l'insu des principaux concernés, à savoir tous les personnels de l'établissement. Rendue publique le 17 septembre par la CGT-Culture, cette annonce embarrasse une ministre qui avait prévu se calfeutrer derrière une décision sensée être annoncée plus tard et prise plus haute... Chacun pourra apprécier, à sa juste valeur, l'audace de Christine Albanel à ce sujet ! !

Quelle humanité !

La ministre, « cueillie » par les agents du siège jeudi dernier à 9h29, à la descente de son carrosse rue de Valois, à balbutier comme explication à sa décision « ...siège ... Inrap ...150... ». Et c'est tout ! Ca fait froid dans le dos.

Quelle pertinence !

Tout ou presque a été dit sur cette décision tant d'un point de vue social que scientifique, administratif, financier, opérationnel et culturel. Mais on a encore rien vu des conséquences d'une telle décision. Sur ce point, le ministère est tout aussi inconséquent puisqu'il s'est refusé à mesurer l'impact d'une telle décision sur l'établissement et l'archéologie préventive !

Une réaction des personnels qui fera effet et date.

Tour à tour, les personnels du siège et des régions ont exprimé leur aversion pour ce projet. 76% de grévistes au siège le 25 septembre, une pétition signée par 98% des personnels du siège et un courrier des 18 directeurs de l'établissement adressé aux trois ministres de tutelle pour leur demander de « *reconsidérer ce projet pour permettre à l'Inrap d'achever sa construction tout en poursuivant, sereinement, dans les années à venir, la lourde charge des 2000 diagnostics et des 300 fouilles qui lui sont confiés chaque année.* »

Et pendant ce temps...Christine Albanel au CNRA le 18 septembre ; ce n'est pas un hasard !

Cette annonce est à remettre dans le contexte politique dans lequel Christine Albanel veut voir évoluer l'archéologie préventive. Le 18 septembre, elle déclarait au Conseil National de la Recherche Archéologique « *Le nombre et la qualité de ces opérateurs sont en effet des facteurs déterminants pour répondre aux enjeux de la recherche archéologique sans compromettre les programmes d'aménagement* ».

Doit-on rappeler qu'à l'étranger, tous les systèmes mis en place dans un cadre concurrentiel ont échoué, parce que le moi-disant a toujours été le moins performant en terme de résultats scientifiques. Et c'est bien l'Inrap qui offre les meilleures garanties, en collaboration avec ses partenaires (SRA, CNRS, universités, Collectivités territoriales, etc...), pour mener une politique de la recherche archéologique sur l'ensemble du territoire national. Pour créer et fortifier ces réseaux, l'Inrap a besoin de stabilité et de proximité avec ses partenaires institutionnels et contractuels.

L'archéologie préventive n'est pas qu'une question de délai... loin de là !

Grâce à une allocation de moyens suffisante, l'Etat doit permettre à l'Inrap de réaliser ses missions légales de détection, de fouilles d'archéologie préventive, d'assurer l'exploitation scientifique des opérations et la diffusion de leurs résultats, de concourir à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie.

Pourtant, la politique menée sape le service public de l'archéologie :

- ◆ Le nombre d'hectares diagnostiqués en 2007 a baissé de plus de 1000 ha par rapport à 2006. Est-ce bien normal alors que nombre d'aménageurs attendent toujours plusieurs dizaines de mois ?
- ◆ La Redevance d'Archéologie Préventive voit son rendement stagner alors que seule la suppression d'exonération permettrait d'augmenter les recettes fiscales et ainsi de réduire les délais d'attente des aménageurs en multipliant les diagnostics.
- ◆ L'absence de réponse aux appels d'offre faute de personnels alors que les fouilles sont financées.
- ◆ Pour la recherche, la tutelle, et dans le cas présent la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, s'est toujours faite remarquer par ses propos contre les « jours Recherche », estimant que cela n'était pas la priorité de l'établissement ! On est pas aidé et c'est quoi cette tutelle qui s'assoit sur la loi !

Comme on peut le constater, non seulement les moyens alloués sont insuffisants mais la politique de la ministre en matière d'archéologie n'a pas de sens et surtout ne va pas dans le sens d'un service public efficace et performant. Au contraire, tout est fait pour le miner, la délocalisation étant une décision à caractère explosif.

Faut-il se résigner à ce que l'archéologie préventive française se réduise à quelques fouilles inévitables et quelques diagnostics évidents, dans un contexte d'aménagement du territoire de plus en plus destructeur ?

Dans l'état actuel des choses, l'Inrap a un rôle fondamental et central dans le dispositif législatif de l'archéologie préventive : il est la garantie pour l'Etat que les missions d'archéologie préventive soient remplies sur l'ensemble du territoire, que la continuité et la neutralité du service public soient maintenues ; ce que la mise en concurrence n'offre pas !

Les missions confiées par la loi à l'Inrap doivent être portées et soutenues par la ministre qui ne peut en aucun cas se dérober à ses obligations. L'épreuve de la délocalisation déstabilisera l'établissement à un moment crucial de son édification mais aussi dans le rôle de tête de réseau qu'il doit avoir pour la construction de la recherche archéologique en France comme à l'échelle internationale. Nombre d'améliorations du fonctionnement de l'Inrap se trouveraient retardées, voire définitivement compromises, notamment en raison du départ inévitable d'agents impliqués dans cette construction, leur remplacement devenant très problématique dans la période intermédiaire.

Evidemment, le rôle du siège de l'Inrap dans l'élaboration de ces politiques et de leur pilotage est non seulement essentiel mais aussi une garantie pour tous.

Et ce n'est pas tout

Il se trouve que les personnels de l'Inrap sont des personnes à la carrière bloquée, des personnes auxquelles on a promis un repyramidage maintenant repoussé aux calendes grecques, un personnel soumis à des conditions de travail pénibles mais auquel on ne veut pas reconnaître la pénibilité dans le cadre de la négociation sur les retraites, un personnel qui voit son salaire réel baisser depuis de nombreuses années.

Actuellement, des négociations dans la Fonction publique relance les discussions sur les conditions de travail. La direction de l'Inrap, en comité technique paritaire central le 19 juin, s'est engagée, à la demande de la CGT, à répondre présente, si elle était sollicitée par sa tutelle, à toute forme de négociations sur le sujet si un accord avec les organisations syndicales de la Fonction publique devait intervenir au niveau interministériel. Encore faudrait-il que le ministère de la Culture soit attentif à la question des conditions de travail dans son champ ministériel, et plus particulièrement celui de l'archéologie ?

La délocalisation est donc à remettre dans un contexte plus globale de désengagement de l'Etat en matière de politique publique. En frappant à la tête de l'établissement, Christine Albanel veut porter un coup fatal à l'établissement, à ses missions, à ses personnels et à ses compétences en le déstabilisant durablement.

La nature a horreur du vide, la concurrence aussi...

***Le SGPA CGT ne laissera pas Christine Albanel
défaire le service public de l'archéologie préventive.***

***C'est pourquoi, il appelle tous les agents à se mobiliser massivement le 9 octobre pour la
défense de l'archéologie préventive et pour le maintien du siège à Paris.***